



CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 juin 2024

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Monsieur Maxime CAFFRAY 2^e adjoint, M. Patxi LUBERRIAGA 4^{ème} adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI et Monsieur Mohamed BEKAOUI.

Absent(es) Excusé(es) : Madame Caroline JAY 1^{ère} adjointe, Madame Virginie RECARTE 3^e adjointe, Madame Christel PAGEOT et Madame Laure AURRIAC

Procuration : Mme JAY Caroline à M. DARRIGADE Hervé, Mme RECARTE Virginie à Mme POMMIES Sylvie et Mme PAGEOT Christel à M. BEKAOUI Mohamed

Secrétaire de séance :
BEKAOUI Mohamed

Date de la convocation : 19/06/2024

Date de l'affichage : 19/06/2024

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Nombre de membre ayant une procuration : 3

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;

■ **Délibérations à l'ordre du jour** :

01 – Dossier FEC 2024

02 – Convention avec la SNCF pour les nids de cigognes

03 – Tarification des missions de police de l'urbanisme réalisées par le service ADS

04 – Programme SYDEC 2024

05 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

06 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

07 – Création d'un poste d'agent de maîtrise

08 - Convention sur la participation aux charges de fonctionnement du centre de loisirs de Mées

09 – Demande de subvention à la CAGD

10 – Subvention auprès du Département pour les travaux de l'école

11 – Programme des Barthes

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur BEKAOUI Mohamed propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance.

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

Décision n° 2024-01 – De signer le devis pour les travaux de réparation des canalisations de la salle des fêtes avec l'entreprise TPSL de Rivière-Saas-et-Gourby pour un montant de 1 086.00 € TTC.

Décision n° 2024-02 – De signer le devis pour la réfection et la mise en peinture des murs d'une classe à l'école avec l'entreprise Marcel HERNANDEZ de Rivière-Saas-et-Gourby pour un montant de 1056.00 € TTC. (Dépenses prises par l'assurance suite aux intempéries de juin 2023)

Décision n° 2024-03 – De signer le devis pour la réfection des plafonds d'une classe à l'école avec l'entreprise Jean-Baptiste ROURE pour un montant de 4 752.00 € TTC. (Dépenses prises par l'assurance suite aux intempéries de juin 2023)

Décision n° 2024-04 – De signer le devis pour le remplacement de gouttières à la salle polyvalente/mur à gauche avec l'entreprise COURROS SAS pour un montant de 2 380.32 € TTC.

Décision n°2024-05 – De signer le devis pour le nettoyage des mousses du toit de la salle polyvalente/mur à gauche avec l'entreprise COURROS SAS pour un montant de 11 462.40 € TTC.

Décision n° 2024-06 – De signer le devis pour la réfection du toit du vestiaire de la salle polyvalente/mur à gauche avec l'entreprise COURROS SAS pour un montant de 10 619.40 € TTC.

Décision n° 2024-07 – De signer le devis pour la réfection des noues de la salle des fêtes avec l'entreprise SARL BADETS pour un montant de 2 498.40 € TTC.

Décision n° 2024-08 – De signer le devis pour le nettoyage du toit de la chapelle de Gourby avec l'entreprise DRONE PLUS SERVICES pour un montant de 3 089.58 € TTC.

Décision n° 2024-09 – De signer le devis pour le paramétrage de la caméra des cigognes et l'abonnement à la Hotline avec l'entreprise VIEWSURF pour un montant de 984.00 € TTC.

Délibérations à l'ordre du jour :

01 – Dossier FEC 2024

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le Fonds d'Équipement des Communes est une subvention allouée chaque année par le Conseil Départemental aux communes sur des projets d'équipement. Pour 2024, une enveloppe de 65 269 € est allouée à notre canton.

Monsieur le Maire informe que l'extension de l'aire de jeux, prévue au budget, par un espace de remise en forme pourrait être présentée dans le cadre de cette subvention.

La commission travaux a retenu une offre de l'entreprise FREETNESS pour un montant de 17 515.00 € HT soit 21 018.00 € TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter cette opération au titre de la subvention FEC pour l'année 2024.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

02 – Convention relative à la mise en œuvre de mesures compensatoires du projet de régénération des caténaires Midi entre Dax et Bayonne Ligne n° 655000

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la convention signée en 2016 avec la SNCF relative à la mise en œuvre de mesures compensatoires du projet de régénération des caténaires Midi au sud de Dax, entre la commune de RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY et SNCF Réseau.

Cette phase test de déplacement de 8 nids étant terminée, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour assurer la pérennité de cette mesure sur les futures compensations à réaliser pour couvrir l'intégralité des nids déposés se trouvant sur notre commune.

Après concertation avec la SNCF, le projet de convention prévue précise que :

- SNCF réseau aura à sa charge l'installation des plateformes et leur maintenance pendant 25 ans
- La commune s'engage sur la pérennité de ces plateformes pendant 25 ans
- SNCF réseau assurera le suivi de l'efficacité des mesures pendant 10 ans
- La convention entrée en vigueur le jour de sa signature s'éteindra au 25^e anniversaire après la pose de la dernière plateforme
- SNCF réseau versera pendant 10 ans une indemnité de 400 € / an / plateforme au titre de la mise à disposition du foncier et 220 € / an / plateforme au titre de la maîtrise de la végétation. La première annuité sera versée l'année de la mise en place de la 1^{ère} plateforme

Monsieur le Maire indique que cette nouvelle opération présente un intérêt pour la sauvegarde des cigognes et en termes de recettes prévisibles compte tenu du nombre de nids de cigognes présents sur la commune qui s'élève à 37.

Mr CAFFRAY demande plus de précision sur l'engagement et sur la pérennité de ces plateformes.

Mr le maire explique que l'engagement est de maintenir ces plateformes en place sur toute la durée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

03 – Tarification des missions de police de l'urbanisme réalisées par le service ADS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération propose aux communes qui le souhaitent de recourir au service instructeurs du Grand Dax pour les assister et intervenir, pour leur compte, dans le suivi de la conformité des travaux et la gestion des infractions d'urbanisme.

Ce service n'interviendra que sur demande expresse de la collectivité.

Les modalités d'organisation prévues dans la convention initiale doivent être modifiées par avenant pour étendre les missions du service ADS à l'accompagnement des communes dans leur pouvoir de police de l'urbanisme.

Le coût de cette mission serait un forfait à l'acte calculé en fonction du type de dossier et du temps nécessaires à leur traitement.

Le taux horaire moyen d'un instructeur est fixé à 37.33 € (salaire, charges, matériel, véhicule).

Le temps passé a été déterminé, selon le type de dossier, pour réaliser la procédure administrative.

Le maire propose d'approuver à compter du 1^{er} juin 2024, la mise en œuvre des nouvelles missions du service commune ADS en matière de police de l'urbanisme et de valider les tarifs applicables à cette mission, à savoir :

- déclaration préalable	90 €
- permis de construire individuel	110 €
- permis de construire autre qu'individuel (collectif, tertiaire, etc.)	150 €
- permis d'aménager	190 €
- gestion infraction	230 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

04 – Programme SYDEC 2024

Monsieur le maire rappelle le programme du SYDEC pour le renouvellement des bulles d'éclairage public qui s'étalait sur 3 ans dont la dernière tranche se fera cette année.

Cette 3^e tranche de travaux comprend le quartier des HLM et la partie de la RD13 entre les deux dos d'âne les plus éloignés.

La participation de la commune pour cette dernière tranche de travaux pour 2024 s'élève à 14 397 €.

Le détail du financement s'effectue comme suit :

- Affaire n° 053142 : Quartier HLM
 - Montant estimatif : 42 527.00 €
 - TVA pré financée par le SYDEC : 6 655.00 €
 - Montant HT : 35 872.00 €
 - Subvention apportée par le SYDEC : 18 883.00 €
 - Subvention apportée par l'état : 3 714.00 €
 - Participation de la commune : 13 275.00 €**

- Affaire n° 053143 : Partie haute de la RD13
 - Montant estimatif : 3 614.00 €
 - TVA pré financée par le SYDEC : 566.00 €
 - Montant HT : 3 048.00 €
 - Subvention apportée par le SYDEC : 1 686.00 €
 - Subvention apportée par l'état : 241.00 €
 - Participation de la commune : 1 122.00 €**

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du plan de financement et l'autorisation de signer le devis auprès du SYDEC ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

05 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PIONETTI au sujet de la ligne de trésorerie.

Monsieur PIONETTI rappelle au conseil la décision de 2023 d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € auprès de la Banque Postale. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance ce mois-ci. Après étude de plusieurs offres pour un éventuel renouvellement, la commission des finances a opté pour l'offre de la banque postale suivante :

- Commission d'engagement d'un montant de 100.00 €
- Commission de non utilisation de 0.20 %
- Taux fixe à 4.98 %

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de l'autoriser à signer l'offre de la banque postale pour un montant de 50 000 €.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

06 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le tableau d'avancement de grade pour l'année 2024 propose l'avancement de Mme HAYET Marie-Pierre à compter du 1^{er} juillet 2024, au poste d'adjoint administratif principal 1^e classe. Vu les lignes directrices de gestion et après avis de la commission personnel sur ses états de service, il propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^e classe et de supprimer l'ancien poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

07 – Création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le maire expose à l'assemblée que Monsieur PEYSAN Laurent peut bénéficier d'une promotion interne et être nommé agent de maîtrise.

Vu les lignes directrices de gestion, la commission du personnel a émis un avis favorable à cet avancement compte tenu des responsabilités qui lui incombent et du service rendu.

Je vous propose de créer un poste d'agent de maîtrise.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

08 - Convention sur la participation aux charges de fonctionnement du centre de loisirs de Mées

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que chaque année la convention sur la participation de la commune aux charges de fonctionnement du centre de loisirs de Mées doit être renouvelée. Celle-ci détermine les modalités de participation financières, à savoir :

- Des acomptes versés en juin, septembre et décembre correspondant chacun à 3/12 de l'année précédente soit 3 629.75 € x 3 ;
- Le montant définitif est établi en avril de l'année N + 1, suite à la déclaration réelle de l'année N à la CAF ;

Le détail des calculs définitifs sera communiqué à la commune annuellement en avril.

Pour information, le coût des charges payées à la commune de Mées pour :

2021 s'élève à 17 280 €,

2022 s'élève à 17 818 €

2023 s'élève à 14 519 €

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'approuver la convention sur la participation financière aux charges de fonctionnement du centre de loisirs de Mées pour l'année 2024/2025 et de l'autoriser à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

09 – Demande de subvention auprès de la CAGD dans le cadre du fonds de concours pour la rénovation énergétique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la dernière réunion de la commission travaux, il a été prévu de changer les éclairages des salles situées dans le bâtiment de l'école qui a été rénové en 2023. Après étude de plusieurs devis, la commission des travaux a retenu l'offre de l'entreprise Mathieu Troussier Electricité pour un montant de 3 164.17 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention par la communauté d'agglomération du Grand Dax dans le cadre du fonds de concours pour la rénovation énergétique pouvant aller jusqu'à 50 %.

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier auprès de la CAGD et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

10 – Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la rénovation énergétique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de faire également une demande d'aide auprès du département pour le changement des éclairages de l'école, mais aussi pour les équipements numériques et le matériel de la cantine.

Pour un montant total de : 11 774.82 € HT

- Eclairage : 3 164.17 € HT
- Equipements numériques : 1 865.65 € HT
- Matériel cantine : 6 745.00 € HT

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier auprès du département et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

11 – Programme des travaux des Barthes 2024 et demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'agence Adour Garonne

Mr le Maire expose le programme des travaux 2024 dans les Barthes.

Le programme des Barthes comprend les travaux suivants :

<u>Entreprises</u>	<u>Objet travaux</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
1 - Lutte contre les plantes invasives dans les prairies humides			
ATSA	Fauchage ensilage exportation sur 28 hectares	10 248,00	12 297,60
	Sous-total	10 248,00	12 297,60
2 - Entretien canaux			
ATSA	Enlèvement amoncellements de sable sans curage ruisseau entrées des Barthes	790,00	948,00
	Sous-total	790,00	948,00
3 - Création parking			
TPSL	Création de places de stationnement aux entrées des Barthes	7 080,00	8 496,00
	Sous-total	7 080,00	8 496,00
4 - Broyage			
TPSL	Broyage avant plantation des saules	450,00	540,00
	Sous-total	450,00	540,00
5 - Entretien des chemins			
Carrières Lassalle	Livraison 150 T d'écograde 0/40	2 940,00	3 528,00
	Sous-total	2 940,00	3 528,00
5 - Signalisation			
TAM	Panneaux signalisation	974,55	1 169,46
		974,55	1 169,46

6 - Entretien clôtures			
6-1 SCIERIE GUERACAGUE	300 piquets de clôture	1 050,00	1 260,00
6-2 GAMM VERT	15 rouleaux de fil ronce + Crampillons	737,81	885,37
6-3 Main-d'œuvre	1 Agent communal (entretien, trx clôture...)	1 753,80	1 753,80
	Sous-total	3 541,61	3 899,17
TOTAL DE L'ENSEMBLE		26 024,16	30 878,23

Le total des travaux s'élève à 26 024.16 € HT soit 30 878.23 € TTC.

Après avoir présenté le programme, Monsieur le Maire indique que ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental pour 35 % du TTC en fonctionnement et 30.45 % en investissement et par l'agence de l'eau Adour Garonne pour 45 % du HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer le programme des Barthes 2024 et à demander les subventions auprès des partenaires financiers.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h 30

Le Maire,
Hervé DARRIGADE

